

~~En 42.~~

~~1. 7662~~

0

Règlement de manoeuvre de l'artillerie à pied. Service des bouches
à feu de siège et de place. Matériels de siège et de place. Rédaction pro-
visoire approuvée par le Ministre de la guerre le 21 octobre 1905. [Ministère
de la guerre.]

8. Paris 1905.